

Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

Cent-soixante-quinzième réunion du Conseil d'établissement de l'École secondaire P.-G.-Ostiguy, tenue au 1881, rue St-Paul à St-Césaire (Place publique), ce 16^e jour de septembre 2020 de 18h30 à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTES :

Madame Stéphanie Baillargeon, parent
Madame Julie Boileau, parent
Madame Dominique Rivard, parent
Madame Véronique Paré, parent
Madame Andréanne Morneau, représentante des enseignants(es)
Madame Julie St-Pierre, représentante des enseignants(es)

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Francesca Gingras, parent
Madame Mireille Lussier, représentante des professionnels
Madame Jeanne Hébert, représentante du personnel de soutien
Madame Vanessa Bouchard, représentante de la communauté
Madame Marie-Hélène Gagnon, représentante de la communauté
Monsieur Yann Heymug-Ewodo, premier ministre
Monsieur Mathis Carrier, vice-premier ministre
Madame Stéphanie Tremblay, directrice adjointe

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Monsieur Serge Gobat, directeur
Madame Josée Goupil, secrétaire

ORDRE DU JOUR

- 1- *Présence et ouverture de la séance.*
- 2- *Acceptation et adoption de l'ordre du jour.*
- ❖ ***Objets d'approbation/d'adoption***
- 3- *Adoption du budget 20-21*

Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy

4- *Programmation des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et sortie quotidienne des élèves ou déplacement à l'extérieur des locaux de l'école*

❖ **Objets d'information**

- 5- Mesures sanitaires
- 6- Téléapprentissage
- 7- Switch
- 8- Participation du personnel
- 9- *Levée de l'assemblée.*

01. PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Baillargeon accueille les membres constate le quorum et ouvre la séance.

PGO 19-20-038 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Julie Boileau et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PGO 19-20-039 03. ADOPTION DU BUDGET 20-21

Distribution du document et explications par M. Gobat.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;

- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école propose par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy**

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par Madame Véronique Paré et résolu :

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 1 299 718.00\$, soient adoptés et transmis à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PGO 19-20-040

**04. PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
NÉCESSITANT UN CHANGEMENT AUX HEURES D'ENTRÉE ET
SORTIE QUOTIDIENNE DES ÉLÈVES OU DÉPLACEMENT À
L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉCOLE**

Après distribution du document, il est proposé par Mme Julie Boileau et résolu

QUE le calendrier des activités pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy

05. MESURES SANITAIRES

M. Gobat nous informe qu'il est agréablement surpris des élèves. Il croit que la rentrée progressive a fait une grande différence. La plus grande difficulté se retrouve à l'extérieur de l'école au point de vue de la distanciation.

06. TÉLÉAPPRENTISSAGE

M. Gobat nous mentionne que s'il doit y avoir du téléapprentissage, ce sera fait par TEAMS. Une formation a été donnée au personnel.

07. SWITCH

Switch est le mot d'ordre si on passe en mode « confinement ». Les élèves seront habilités à utiliser TEAMS.

08. PARTICIPATION DU PERSONNEL


M. Gobat nous fait part que tout le personnel s'entraide, se motive, est positif vis-à-vis les nouvelles façons de faire pour enseigner.

PGO 19-20-041 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé, à 19h00 par Mme Julie Boileau et résolu :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Stéphanie Baillargeon,
présidente


Serge Gobat,
directeur